

Comité Directeur du 6 Septembre 2017 APPEL À CANDIDATURES

➤ Commission des Rallyes Routiers

A la suite de la démission d'un membre de la Commission des Rallyes Routiers, un poste vacant est à pourvoir pour la fin de la mandature 2016-2020.

Modalités de candidature :

Les candidats membres d'une Commission sportive doivent être licenciés à la FFM.

Les candidats ne peuvent pas être membre d'une autre Commission sportive.

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Les candidats présentés par les Ligues Régionales doivent joindre à leur candidature une attestation de celles-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du Comité Directeur de la Ligue dont ils relèvent.

Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture de leurs ligues doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale.

Informations complémentaires :

Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception **avant le 6 août 2017 à minuit** au siège de la Fédération Française de Motocyclisme, 74 avenue Parmentier 75011 PARIS, le cachet de la poste faisant foi.

Le membre de la Commission des Rallyes Routiers sera élu lors du Comité Directeur du 6 septembre 2017.